

Compte rendu de la séance du mardi 11 décembre 2018

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Christophe DONNET

Absents ayant donné procuration : Régis JULIEN à Anne-Marie CAMPREDON

Absent : Gilles DUSSART

Absentes excusées : Catherine DUBOST, Marie-Thérèse CHAPELLE et Joséphine ROBERT.

Secrétaire de la séance : Anne-Marie CAMPREDON

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2018

Bernard Creissent demande de compléter le paragraphe sur la formation : "**500 € hors frais de déplacement**"

Approuvé à l'unanimité.

2) Recensement Population 2019- Rémunération Agents Coordonnateur et Recenseur

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 17 février 2019. L'agent coordonnateur sera Emilie MARTIN.

Les deux agents recenseurs sont Sarah GAUTIER pour la commune de Bédouès et José DE CARVALHO pour la commune de Cocurès. L'indemnité compensatrice versée par l'INSEE est de 1331 €.

Le conseil municipal décide de fixer :

- la rémunération de l'agent coordonnateur à **300 € brut**
- la rémunération de l'agent recenseur du district 2 (Cocurès) à **400 € brut**
- la rémunération de l'agent recenseur du district 3 (Bédouès) à **600 € brut.**

Vote 12 voix POUR

3) ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal pour le personnel titulaire et pour les agents non titulaires. A compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de 4 ans, le contrat d'assurance sera souscrit auprès de ETHIAS/COLLECTEAM-YVELIN, le taux global est de 4.97% pour les agents affiliés à CNRACL et de 1.26 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Vote de 12 voix POUR

4) Décision modificative n°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60621	Combustibles	500.00	
60623	Colis Noël	1500.00	
615231	Entretien, réparations voiries	1150.00	
6216	Personnel affecté par la Com Com	1100.00	
658821	Aide d'urgence	1000.00	
66111	Intérêts d'emprunt	150.00	
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		1700.00
752	Revenus des immeubles		3700.00
TOTAL :		5400.00	5400.00

INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

1641	Emprunts	800.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	8980.00	
21538 - 48	Fibre optique	-4350.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		5430.00
TOTAL :		5430.00	5430.00
TOTAL :		10830.00	10830.00

Vote 12 voix POUR5) Marché public- Logement Foyer Rural Lot n°9 Chauffage Avenant n°1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux supplémentaires pour un conduit double paroi isolé pour le poêle à granulés concernant le lot n° 9 Entreprise EURL CRUSCO. Montant de l'avenant 1 224.90 €.

Vote 12 voix POUR6) Régularisation cadastrale à proximité des parcelles du passage du cimetière vieux

Monsieur le Maire fait lecture des courriers reçus de Mme PRIVAT Françoise et de M. et Mme CHANOIS demandant de sortir du domaine public leurs cours et les rattacher à leurs propriétés. Mme PRIVAT et M. CHANOIS ont fourni à la mairie copie de leurs actes de propriétés, copie du cadastre napoléonien qui fait apparaître un ensemble d'immeubles entre la limite nord du cimetière et la rue de la charrière constituant une propriété.

Le Conseil Municipal accepte de sortir l'espace défini en rouge et en vert sur le plan annexé du domaine public et de le rattacher aux propriétés privées de Mme PRIVAT (partie en rouge sur le plan) et aux propriétés privées de M. CHANOIS (partie en vert sur le plan), tous les frais liés à ce dossier seront à la charge des demandeurs y compris le relevé cadastral par un géomètre expert.

Vote 12 voix POUR7) Actualisation de l'inventaire des chemins ruraux, classés domaine privée de la commune

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales à caractère de chemins, de rues et de places publiques sur le territoire communal de Cocurès a été réalisée en 1983 et approuvée par délibération du conseil municipal de Cocurès du 24 février 1984. Cette mise à jour avait permis d'identifier, au titre du domaine public de la commune de Cocurès : 8 167 m de voies communales à caractère de chemin ; 1 775 m de voies communales à caractère de rue ; 1 360 m² de voies communales à caractère de place publique ;

M. le Maire rappelle que ce classement n'a pas lieu d'être modifié.

En revanche, compte tenu de l'évolution de la commune sur le plan des chemins ruraux classés au titre du domaine privé de la commune, M. le Maire expose l'intérêt de procéder au déclassement du segment d'un ancien chemin rural (environ 19 mètres linéaires et 38 m²) situé en mitoyenneté des parcelles cadastrées 29, 31 et 32 et matérialisé dans le plan présenté en annexe, pour les raisons suivantes :

- ce segment de chemin est aujourd'hui dégradé et hors d'usage ;
- il n'assure plus une fonction générale de communication et de desserte ;
- faute d'affectation à l'usage du public, il n'est pas entretenu par la commune depuis de nombreuses années.

En conséquence, ce segment de chemin ne pouvant plus correspondre aux caractéristiques d'un chemin rural, M. Maire propose de déclasser le segment de cet ancien chemin rural tout en maintenant son emprise dans le domaine privé de la commune. L'emprise exacte sera déterminée par un géomètre expert pour actualisation du cadastre.

Le conseil municipal se prononce pour le déclassement de ce segment de chemin rural situé en mitoyenneté des parcelles cadastrales 29, 31 et 32 comme le matérialise le plan présenté.

Vote 12 voix POUR

8) Rapport sur le prix et la qualité du service SPANC de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes

Monsieur le Maire présente le rapport qui est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

9) Adhésion ADMR- Télésurveillance

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du président l'association ADMR qui propose à la commune une convention de partenariat Téléassistance. Le conseil municipal décide d'adhérer et de participer à hauteur de 5 € par mois et par abonné à la téléassistance

Vote 12 voix POUR

10) Aide d'urgence à M. DI PASQUALE

Suite à l'incendie de la maison d'habitation de M. DI PASQUALE Jacques, M. le Maire propose au conseil municipal d'octroyer à M. DI PASQUALE une aide financière d'urgence. Le conseil municipal décide d'accorder une aide financière d'urgence de 1 000 € à M. DI PASQUALE Jacques

Vote 12 voix POUR

11) Tarif de location de la salle polyvalente de Bédouès pour le restaurant Cévenn'Sonne

Suite à une demande du restaurant Cévenn'Sonne de louer la salle polyvalente occasionnellement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif spécifique. Le Conseil Municipal décide de louer la salle polyvalente de Bédouès **100 € à Cévenn'Sonne.**

Vote 12 voix POUR

12) Questions diverses

- réclamation : demande par lettre des enfants de Bédouès de la création d'un "city" pour jouer
- Trèfle Lozérien : passage sur la commune le 17 mai 2019
- Préparation en cours des dossiers de demande de subvention : aménagement de la place de l'église, le clos de Cocurès, la démolition de la maison "Agrinier", logement à l'ancienne mairie de Cocurès, aménagement des WC PMR de la salle polyvalente de Cocurès, travaux de voirie (La Baume et route de Ruas), changement des fenêtres côté nord de l'appartement mairie de Cocurès et de l'appartement de la tour à Bédouès, fibre optique
- Eclairage public : nouvelle proposition d'aide de la part de la Région, PNC et fonds européens

Séance levée à 20 heures

Vu le Maire

Vu la secrétaire de séance